

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 21 MAI 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_074 : ZONE D'ACTIVITÉ DE CANTEPAU - CESSIION ANTICIPÉE
D'UNE PARCELLE ET DÉSIGNATION DU TIERS ACQUÉREUR

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 mai 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 15 mai 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Daniëlle PATUREY, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Cindy PERLIN-COCQUART

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Isabelle REDON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Philippe GRANIER, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Roland GILLES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT), Jean-Laurent TONICELLO (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 MAI 2024

N° DEL2024_074 : ZONE D'ACTIVITÉ DE CANTEPAU - CESSIION ANTICIPÉE D'UNE PARCELLE ET DÉSIGNATION DU TIERS ACQUÉREUR

Pilote : Développement économique et de l'innovation

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Afin de concrétiser les objectifs d'aménagement et de dynamisation de la zone d'activité de Cantepau, la commune d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont approuvé un projet de convention opérationnelle avec l'établissement public foncier Occitanie (EPFO), respectivement les 25 novembre 2019 et 9 octobre 2019.

Dans le cadre de cette convention, l'EPFO a acquis par voie de préemption une parcelle bâtie cadastrée EX n°307, d'une superficie totale de 1 104 m², pour un montant total de 149 000 €. Cette parcelle abritait le restaurant Poivre rouge.

Par la suite, l'entreprise 3CI Investissements, dont le siège est à Albi, a acheté la quasi-totalité des autres terrains de cette zone d'activité en vue de développer un projet d'aménagement urbain.

Afin de mener à bien ce projet de restructuration de la zone, cette entreprise a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle située dans l'emprise du programme.

Selon les termes de la convention opérationnelle, la parcelle peut être cédée à l'opérateur désigné par la collectivité au coût de revient supporté par l'EPFO. Le prix de revient prévisionnel sur l'ensemble de l'opération qui sera actualisé au jour de la cession s'établit à la somme de 165 587,54 € HT (149 000,00 € d'acquisition, 3451,53 € de frais d'acquisition, 12 346,05 € d'impôts fonciers, 789,96 € d'assurance et frais accessoires).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 avril 2024,

VU la convention opérationnelle entre l'établissement public foncier Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi,

CONSIDÉRANT que cette parcelle est indissociable des autres terrains en vue de la réalisation de l'aménagement urbain,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 40 voix pour, 6 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

1 abstention(s)

Monsieur Gérard POUJADE

DÉCIDE d'accepter la cession par l'établissement public foncier Occitanie de la parcelle cadastrée EX n° 307 à Albi au profit de l'entreprise 3CI Investissements comme tiers acquéreur, ou à toute personne morale qui s'y substituerait en vue de la réalisation du programme Cantepark, à un prix calculé sur la base du prix de revient actualisé à produire par l'établissement public foncier Occitanie.

DIT que la cession devra intervenir dans un délai de trois ans.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 21 mai 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry DUFOUR